



Terre de l'Ain

Découvrez un nouveau monde !

n° 16 - mars 2006 - Le magazine des agriculteurs et des filières agricoles de l'Ain

Le travail des bergers est la concrétisation du pacte presque secret des éleveurs avec la nature qui les entoure. C'est à elle que nous demandons d'accueillir nos troupeaux, en échange de quoi nous la traitons avec tout le respect que l'on doit à une mère nourricière. Les bergers sont les héritiers de cette culture rurale profondément enracinée dans notre héritage collectif. Il faut que nos petits-enfants puissent encore admirer le savoir-faire du tondeur déshabillant une brebis, découvrir la buée auréolant un troupeau au lever du soleil, le vif travail des chiens ! L'espace rural dans les communes en déprise paraît de plus en plus menacé avec un risque mortel d'abandon, de dégradations irréversibles si l'on refuse aux hommes qui l'ont en charge les moyens économiques d'y vivre décemment. C'est notre société toute entière qui doit en prendre conscience.

Pour que les sonnailles aux timbres clairs ne se taisent pas, les éleveurs se sont mobilisés. Ils élèvent et produisent des agneaux de grande qualité, dignes de satisfaire les hautes exigences gustatives d'une région comme la nôtre.

Au-delà du plaisir de savourer un produit simple, sain, franc, en un mot bon, acheter de l'agneau issu du troupeau local contribue à l'entretien spatial du département ; c'est se garantir de garder un environnement apprivoisé et domestiqué par les moutons.

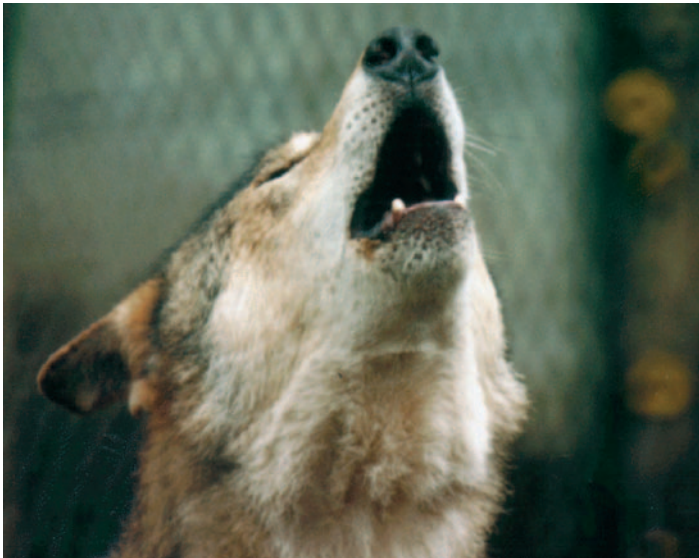
Denis GROSJEAN,
président du syndicat ovin de l'Ain

Dessine-moi des moutons

DOSSIER pages 4 et 5

Face à l'implication des éleveurs dans les politiques environnementales, les autres acteurs concernés par la conservation et la consommation ludique de la nature doivent adopter également un comportement responsable, notamment en cas de présence de prédateurs. Telle est la position de Jean-Paul Chabert, Michel Meuret et Christine de Sainte Marie, chercheurs à l'INRA Écodéveloppement d'Avignon.

Le loup dans nos campagnes une filière animale comme les autres ?



En 2003, plusieurs élevages ovins du Bugey ont subi les attaques d'un loup directement responsable de la perte de plus de soixante-dix brebis. En 2005, le bilan dressé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, fait état de neuf cents attaques au niveau national,

soit + 44 % par rapport à 2004. Depuis 1992, ce développement des loups provoque de vives tensions entre les éleveurs et les partisans d'une nature libre et sauvage. La réponse de l'État français a été d'encourager les éleveurs à adopter des mesures d'autoprotection

(clôtures, chiens, aide-bergers...), tout en indemnisant leurs pertes (3665 indemnisations en 2005), puis en demandant à ses services le tir d'un loup par département du massif alpin.

Ces mesures techniques, fort coûteuses au demeurant (30.000 € par loup et par an, sans compter le coût des opérations officielles de tir), masquent la contradiction dans laquelle on place les éleveurs. Ils doivent aider à conserver la biodiversité des milieux naturels grâce au pâturage. Vis-à-vis de quoi ils ont bien joué le jeu. Mais, en position socialement de plus en plus minoritaire dans des campagnes tournées vers l'expansion économique des loisirs, ils sont aussi confrontés aux tenants d'un loup qui certifierait à lui seul la bonne santé de la nature.

Il paraît alors fondé de poser la question de la responsabilisation des défenseurs du loup. Cet animal ne peut rester *res nullius* (bien n'appar-

tenant à personne), mais devrait au moins devenir un bien dont la responsabilité est attribuée à ceux qui le protègent, comme le font les chasseurs par leurs plans de chasse et indemnisations des dégâts de gibier. Les éleveurs engagés dans des contrats de pâturage environnementaux font preuve de technicité et de responsabilité. Il est donc souhaitable que les acteurs concernés par la conservation et la consommation d'une nature idéale aillent dans le même sens.

La filière loup doit avoir les mêmes devoirs que les filières ovine, bovine ou équine. Cela suppose qu'elle s'organise autour de techniciens à même d'assurer un suivi en temps réel des déplacements et des comportements alimentaires de son cheptel. Seul un tel suivi permet de définir une politique de régulation responsable, qui limite les conflits entre les différents usagers de la nature (éleveurs, chasseurs et écotouristes).

Ce n'est pas là une vue de l'esprit des chercheurs, puisqu'il est possible de se référer à l'expérience américaine évoquée lors du colloque international « *Entre chiens et loups* » organisé le 24 février dernier par la Communauté urbaine de Lyon. Dans sa communication, David Mech, spécialiste du loup mondialement reconnu, a alors indiqué qu'il suivait par radio-télémetrie plus de mille loups afin d'analyser au plus près les relations proies-prédateurs, pour ensuite arrêter une gestion ad hoc et sans nul doute plus efficace que le tir assez aléatoire d'un loup par département alpin.

bienvenue dans l'Ain

un département en forte croissance

- 547 181 habitants (INSEE 2004)
- 6 000 nouveaux foyers chaque année
- 31 424 collégiens (2005-2006), 60 collèges
- 11 établissements de formation supérieure et 4 centres de recherche scientifique, CERN...

Renseignements : 04 74 32 32 16 - www.ain.fr



Réponse à la question « c'est où » : Le Crêt de la neige et le Reculet, au cœur de la station des Monts Jura.